ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 28889

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de réviser le taux de TVA applicable aux casques moto. En effet, l'acquisition d'un casque représente souvent un investissement trop élevé pour de nombreux cyclomotoristes et motocyclistes au budget modeste. Comme le suggère la Fédération française des motards en colère (FFMC), baisser le taux de TVA de 19,6 % à 5,5 % sur ce type de produit permettrait (notamment aux jeunes) d'acquérir un meilleur équipement et renforcerait la sécurité en protégeant des vies. La Commission européenne, en charge de la fixation des taux de TVA, aurait soumis cet été une directive visant à modifier la structure actuelle des taux réduits. Le texte en cours d'examen ne tiendrait pas compte du cas des casques moto. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des dispositions qui permettraient d'espérer la mise en oeuvre de cette mesure dans un avenir des plus proches.

Texte de la réponse

Seuls les biens et services inscrits à l'annexe H de la directive n° 92-77 du 19 octobre 1992 relative au rapprochement des taux de taxe sur la valeur ajoutée dans la Communauté européenne peuvent être soumis par les États membres au taux réduit de la taxe. Or, aucune des rubriques de cette liste n'autorise l'application du taux réduit aux matériels destinés à la sécurité des personnes, utilisés lors de leur transport, à l'exception des sièges d'enfants pour véhicules automobiles. En tout état de cause, cette mesure ne paraît pas de nature à améliorer la sécurité des personnes dès lors qu'il s'agit, pour ces derniers, d'accessoires dont l'usage, d'ores et déjà rendu obligatoire par la réglementation en vigueur, relève plus d'une responsabilisation des usagers que d'un soutien fiscal. La mesure proposée n'est donc pas actuellement envisageable.

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28889
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8896
Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2311